

ESPÈCES ET AUTRE ACTIF COURANT AU 31 MARS 1953 ET AU 31 MARS 1952

	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Espèces aux comptes courants et spéciaux, y compris les devises bloquées.....	174.6	163.3	11.3
Comptes de mise au point de fin d'année:			
Dépôts en transit.....	83.5	83.0	0.5
Comptes bancaires des ministères.....	11.3	8.1	3.2
Avances comptables aux particuliers.....	2.4	0.3	2.1
Avances aux entrepreneurs.....	10.5	7.8	2.7
Comptes recevables.....	66.5	67.8	—1.3
Autres disponibilités:			
Compte du Fonds du change:			
Avances représentées par espèces et titres.....	1,775.8	1,799.4	—23.6
Compte de placement dans des titres.....	58.2	58.9	—0.7
Avances de fonds de roulement			
Ministères:			
Caisse automatiquement renouvelable de la Production de défense.....	116.8	82.4	34.4
Prêt temporaire à la Caisse de sécurité de la vieillesse.....	100.0		100.0
Divers.....	90.1	35.3	54.8
Sociétés de la Couronne.....	27.0	23.9	3.1
	2,516.7	2,330.2	186.5

Les principaux changements tel que l'indique le tableau ont été une augmentation de 11.3 millions en espèces aux comptes courants et spéciaux, 100 millions en prêts temporaires à la Caisse de sécurité de la vieillesse, 34.4 millions à la Caisse automatiquement renouvelable de la Production de défense, et 54.8 millions en avances de fonds de roulement de ministères. Ces augmentations sont compensées en partie par une réduction de 23.6 millions dans le compte du fonds du change.

La diminution des avances au fonds du change représente d'autres avances en espèces au montant de 50 millions consenties au cours de l'année en vue de financer l'achat d'or et de devises étrangères qui sont compensées par une diminution de 73.6 millions représentant l'augmentation du déficit de réévaluation du Fonds au cours de l'année 1952 qui a été déduit des avances totales et porté aux comptes d'ordre divers. Le déficit de réévaluation du Fonds, au 31 décembre 1952, était de 199.2 millions comparativement à 125.6 millions à la fin de l'année précédente.

Les avances de fonds de roulement sont évaluées à 333.9 millions, soit une augmentation de 192.3 millions sur l'année précédente.

Un montant de 100 millions est compris sous cette rubrique; il s'agit d'avances temporaires à la caisse de sécurité de la vieillesse. En vertu de la loi de la pension de vieillesse, des prêts temporaires peuvent être consentis et crédités à la caisse, d'un montant suffisant pour combler la différence entre le montant des pensions versées en vertu de la loi et les montants de l'impôt de sécurité de la vieillesse prélevés et crédités à la caisse. Étant donné que les paiements de pensions à même la caisse sont estimés à 324 millions et que les recettes provenant de l'impôt créditées à la caisse ne sont que de 224 millions, on s'attend que le déficit pour l'année 1952-1953 s'élève à 100 millions, montant qui sera comblé par les avances temporaires à la caisse.

On prévoit que les avances au compte du fonds de roulement du ministère de l'Agriculture accuseront une augmentation de 56.9 millions de dollars pour